

Extrait du Secteur pastoral de Dinan

<http://www.secteurpastoral-dinan.catholique.fr/spip.php?article492>

Le ministère institué pour un laïc

- Secteur pastoral de Dinan - Paroisse de Dinan - Généralités - Informations -



Date de mise en ligne : vendredi 30 décembre 2016

Date de parution : 2 janvier 2015

Copyright © Secteur pastoral de Dinan - Tous droits réservés

Les ministères institués occupent une place dans la liturgie et la pastorale ecclésiale.

Il s'agit de **l'acolytat et du lectorat**.

Le catéchisme de l'Église catholique écrit :

« *Les laïcs, s'ils ont les qualités requises, peuvent être admis de manière stable aux ministères de lecteurs et d'acolyte* » (CEC 903).

La dernière Exhortation de Benoît XVI, *Verbum Domini*, évoque le « *ministère du lectorat qui, comme tel dans le rite latin, est un ministère laïc* » (VD 58).

Dans certains cas, des laïcs hommes peuvent être admis d'une manière stable à ces Ministères institués.

Les ministères institués sont une étape importante dans la perspective de **l'ordination vers des ministères ordonnés** :

- **au Diaconat permanent.** (Diakonos en grec signifie serviteur).
Le Diaconat permanent est « un fruit du concile Vatican II ».
- **au presbytérat et l'episcopat.**

Les **ministères institués** sont le **lectorat et l'acolytat**, ils appartiennent à ce qu'on appelait, avant le Concile Vatican II, les Ordres mineurs.

- **Le lectorat** : pour l'institué lecteur, c'est le service de la Parole de Dieu. Avec pour mission de se nourrir toujours plus de la Parole de Dieu afin d'en être le témoin fidèle.
- **L'acolytat** : pour l'acolyte, c'est le service de la prière communautaire et de l'Eucharistie.
L'acolyte est institué **pour servir le prêtre**. Il lui revient donc de s'occuper du service de l'autel, et d'aider le prêtre dans les fonctions liturgiques. Il lui appartient en outre de distribuer la sainte communion, en tant que ministre extraordinaire.

Le ministre institué reçoit de son Évêque, de manière reconnue et durable, la charge d'un service que tout le monde peut rendre occasionnellement : il doit être le signe de l'importance de ce service au coeur de l'Église (cérémonie lors d'une eucharistie devant toute la communauté des chrétiens).

Les Diacons Permanents : ministères ordonnés :

Dès les premiers temps de l'Église, les Apôtres choisissent « sept hommes remplis de l'Esprit-Saint » pour le partage des tâches et pour une plus grande attention aux besoins de la communauté (Actes des Apôtres, 6). Ils étaient les précurseurs d'un ministère nouveau dans lequel les diacons aiment à se reconnaître.

Portrait-robot du diacre permanent :

Les chiffres pour 2008 donnés par le Comité National du Diaconat montrent que le diacre permanent est un homme marié (89,3%), actif (51,1%), engagé dans une mission de type « caritatif ou humanitaire » (2 diacons sur 5). L'âge moyen à l'ordination est de 50 ans, celui des diacons ayant un ministère de 61 ans.

Ils ne sont « Ni sous-prêtre, ni super laïc »

Présents dans tous les diocèses et dans tous les milieux professionnels.

« Au départ, il y a une interpellation par un responsable d'Eglise, donc une initiative, toujours en présence de leur épouse s'ils sont mariés.

S'ils acceptent, commence un temps de discernement puis une étape de formation puis appelés solennellement au cours d'une célébration liturgique comme candidat au ministère par l'évêque du lieu ».

Alors que l'évêque et le prêtre sont chargés d'animer la communauté, le diacre permanent incarne le service de l'Eglise dans la société.

La lettre de mission du diacre permanent stipule que la vie familiale est première.

Le ministère institué pour un laïc

Dès lors, il n'est pas question de rivalité entre prêtres et diacres permanents.

« Les tâches liturgiques ne prennent pas l'ensemble de leur ministère ».

Aujourd'hui, chaque évêque est libre quant à la formation de ses diacres permanents.

Comment dans les offices reconnaître les Diacres ?

Lorsque les uns et les autres sont seulement en aube, c'est l'étole (verte), portée en travers depuis l'épaule gauche qui distingue le diacre.



En France, on compte 2.408 diacres permanents (Guide l'Eglise 2012).

En 2011, 84 ordinations ont été recensées (chiffre provisoire).